

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 9 DÉCEMBRE 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy
 M. Janic Boisvert

ABSENCES :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2024-10-437

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, 19 h ;**

**E. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 14 novembre 2024,
7 h 45;**

F. Dépôt du rapport de la situation financière au 30 novembre 2024 ;

G. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2024 ;

H. Correspondance :

- a) Correspondance de PDF Québec, concernant le droit des femmes du Québec ;
- b) Correspondance de M. Vincent Lévesque, SPFRQ, relatif à l'adoption d'un taux réduit pour les immeubles forestiers ;
- c) Correspondance de M^{me} Stéphanie Girard, adj. Administrative au service de l'aménagement du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord relativement à une rencontre du Comité de sécurité publique du 26 novembre dernier, les représentants de la Sûreté du Québec ;
- d) Correspondance de M^{me} Micheline Anctil, présidente de la Caureq concernant la Redistribution aux municipalités - Année 2024 ;

I. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

J. Administration générale :

- a) Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2025 ;
- b) Avis de motion du règlement numéro 628 ;
- c) Avis de motion du règlement numéro 629 ;
- d) Avis de motion du règlement numéro 630 ;
- e) Avis de motion du règlement numéro 631 ;
- f) Avis de motion du règlement numéro 632 ;
- g) Dépôt du projet de règlement 628 relatif à l'abrogation des règlements 625 et 627 ;
- h) Dépôt du projet de règlement 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- i) Dépôt du projet de règlement 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- j) Dépôt du projet de règlement 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2025 ;
- k) Dépôt du Règlement 632 établissant un programme d'aide financière pour les nouveau-nés ;
- l) Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances ;
- m) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 233 100 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024 ;
- n) Bape générique sur la filière éolienne ;

- o) Calendrier des séances 2025 ;
- p) Demande Renouvellement assurance dommages environnementaux 2025 ;
- q) Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec ;
- r) Modifications de résolutions ;
- s) Soumissions pour l'émission de billets ;
- t) Campagne paniers de Noël édition 2024 – Publicité HCN ;
- u) Réservation de la salle Le Cœur du Fjord - Réception de Noël ;
- v) Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2025 ;
- w) Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail ;

K. Hygiène du milieu : (aucun point)

L. Transport :

- a) Coupe d'arbres site garage municipal,
- b) Prolongement de la rue Simard ;
- c) Dépôt de garantie dans le cadre d'une location de salle ;

M. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis émis en novembre 2024 ;
- b) Demande de dérogation mineure Dave Gravel ;

N) Tourisme :

- a) Entente entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du Tourisme de Tadoussac – Contrat de location d'espace promotionnel ;

O) Culture :

- a) Acquisition d'œuvres d'art ;
- b) Représentant(e) de la bibliothèque municipale affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

P) Loisir :

- a) Demande d'aide financière service aquatique HCN ;
- b) Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2025 ;
- c) Concours l'Étoile du Fjord 2024 ;
- d) Ouverture de la glissade 2024-2025 ;
- e) Ouverture de l'anneau de glace ;
- f) Horaire de l'horaire hiver 2024-2025 de la patinoire du centre récréatif ;
- g) Dépôt du rapport spectacle Pas de Noël sans étoiles ;
- h) Après-midi de Noël 14 décembre ;

Q) Santé et bien-être :

- a) Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2024 (22-11-2024) ;

R) Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2024 en incendie ;
- b) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique 2024;

S) Embellissement : (aucun point)

T) Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

U) Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'aide financière Club de hockey local de Sacré-Cœur ;

V) Affaires nouvelles :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

W) Période de questions

X) Levée de la séance

Résolution 2024-12-438

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2024-12-439

Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 14 novembre 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ajournée du 14 novembre 2024, à 7 h 45, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 30 novembre 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 novembre 2024.

Acceptation des comptes à payer – Novembre 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver la liste des comptes à payer en date du 9 décembre 2024 totalisant **361 106,40 \$** décrits comme suit :

- Palement par chèque 8 860,66 \$
- Palement par dépôt automatique 84 658,40 \$
- Palement par prélèvement automatique 55 027,62 \$
- Palement payé d’avance 212 559,72 \$

Correspondance :

- a) Correspondance de PDF Québec, concernant le droit des femmes du Québec ;

Linda Gauvin

Ha.

De:

Envoyé:

À:

Objet:

Info

26 novembre 2024 14:06

Manon Dufour

TR: Message de PDF Québec aux municipalités québécoises

De : Pour les droits des femmes du Québec <pourlesdroitsdesfemmes@pdfquebec.org>

Envoyé : 26 novembre 2024 14:01

À : Info <info@sacre-coeur.ca>

Objet : Message de PDF Québec aux municipalités québécoises

Afficher dans le navigateur

PDF

QUÉBEC

pour les droits
des femmes du Québec

Message de PDF Québec

À l'attention des conseillères et conseillers
municipaux et des mairesses et maires du Québec



- b) Correspondance de M. Vincent Lévesque, SPFRQ, relatif à l'adoption d'un taux réduit pour les immeubles forestiers ;

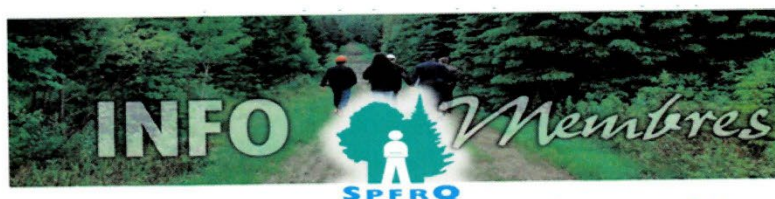
Tél. : 418-872-0770 poste 241



Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec est un organisme à but non lucratif qui est responsable de l'administration du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec. Il a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux ainsi que moraux des producteurs de bois de la région de Québec. À cet effet, il regroupe plus de 23 000 propriétaires forestiers dans les régions administratives de la Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec. Il est un office de mise en marché au sens de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, un syndicat professionnel en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et il est un syndicat spécialisé au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*.

Avis de confidentialité

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'attention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il peut contenir des renseignements confidentiels. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ni le mandataire chargé de sa livraison au destinataire visé, il est prié de noter que vous ne devez ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce courriel et tout fichier qui y est joint, ni vous en servir à quelque fin que ce soit. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, merci d'en aviser l'expéditeur en répondant à celui-ci et veuillez en détruire toute copie.



SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC
Formulaire disponible : spfrq@quebec.upa.qc.ca ou www.spfrq.qc.ca

Pourquoi devenir membre ? Avant tout pour soutenir le Syndicat dont la mission première est de défendre l'intérêt de la collectivité des propriétaires de forêts privées. Ce soutien n'est pas que financier. Il est aussi symbolique. En payant une cotisation annuelle de 40 \$, vous montrez que les actions du Syndicat et les dossiers qu'il défend sont importants pour vous.

Être membre, c'est pouvoir participer aux instances du Syndicat et contribuer au choix de ses orientations et activités. C'est aussi avoir accès aux avantages suivants : Obtenir un rabais de 10 % sur tous les produits vendus par Équipements Techno-for et Mécano R.L. équipement inc. ainsi que 10 % sur les services d'arpentage standard de VRSB Arpenteurs-Géomètres. Devenir sans frais supplémentaire membre des Amis de la forêt privée de la FPFQ et avoir droit : Revue Forêts de chez nous quatre fois par année ; Infolettre Forêts de chez nous PLUS, publiée 12 fois par année par la FPFQ ; Revue de presse de la forêt privée, 52 publications par année. Rabais Avantages UPA (ADM Sport, Can-Am et Groupe Hospitalité Westmont) ; Rabais 30 % dans les petites annonces du journal La Terre de chez nous ; Rabais 30 % sur l'abonnement du journal La Terre de chez nous. De plus, exclusivement pour les membres une édition spéciale du journal Info Membres incluant votre carte de membre.

- c) Correspondance de M^{me} Stéphanie Girard, adj. Administrative au service de l'aménagement du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord relativement à une rencontre du Comité de sécurité publique du 26 novembre dernier, les représentants de la Sûreté du Québec ;

Josée Bouchard <josee.bouchard@portneuf-sur-mer.ca>; Milaine Charron <mcharron@colombierhcn.com>; Nicole Maltais <direction@bergeronnes.com>
Objet : Priorités locales du Comité de sécurité publique - consultation

Bonjour,

Lors de la rencontre du Comité de sécurité publique du 26 novembre dernier, les représentants de la Sûreté du Québec nous ont demandé de procéder à une consultation plus élargie auprès des différents acteurs locaux afin de vérifier si les priorités locales répondent toujours aux besoins de la population ou s’il y a lieu de les changer. Puisque les conseillers municipaux représentent leur communauté, nous croyons qu’il serait pertinent de les consulter pour connaître les principales préoccupations des citoyens au niveau de la sécurité publique sur le territoire.

Depuis quelques années, les deux priorités locales ciblées par le Comité sont :

- Combattre le trafic de drogue;
- Intervenir avec les véhicules hors route.

Les policiers proposent de nommer des priorités plus précises afin de pouvoir atteindre un objectif à la fin de l’année. À titre d’exemple, voici ce que pourrait être une priorité locale :

Priorité locale	Résultat à la fin de l’année
Sécurité avec les trotinettes électriques	Des activités de sensibilisation ont eu lieu auprès de 1000 jeunes en 2025.

Pourriez-vous ajouter ce sujet à l’ordre du jour de la prochaine séance du conseil de votre municipalité, recueillir les informations et nous les transmettre avant le 7 février 2025 svp? Les résultats de la consultation seront ensuite analysés et présentés à la prochaine rencontre du CSP en février.

Pour toute question, veuillez communiquer avec M^{me} Élise Guignard au 418 233-2102, poste 207, ou par courriel à elise.guignard@mrhcn.qc.ca.

Nous vous remercions à l’avance de votre collaboration et vous prions de recevoir nos cordiales salutations.



Stéphanie Girard
Adjointe administrative
Service de l’aménagement du territoire

Courriel : stephanie.girard@mrhcn.qc.ca
Tél. : 418 233-2102, poste 209
Sans frais : 1 866 228-0223

26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

www.mrhcn.qc.ca

d) Correspondance de M^{me} Micheline Anctil, présidente de la Caureq concernant la Redistribution aux municipalités - Année 2024 ;



PAR COURRIEL

Rimouski, le 4 décembre 2024

Aux maires et mairesses des municipalités
desservies par le CAUREQ

Objet : Redistribution aux municipalités - Année 2024

Mesdames, Messieurs,

À titre de présidente du conseil d'administration, je souhaite vous confirmer que le CAUREQ ne procédera à aucune redistribution à ses municipalités membres pour son année financière se terminant le 31 mars 2024.

Tel que mentionné dans une correspondance datée du 14 février 2024, au cours du mois de décembre 2023, le gouvernement a adopté la loi 15 visant à rendre le système de santé plus efficace qui vient impacter le CAUREQ puisque notre centre est également responsable de la gestion des ambulances pour les régions administratives de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord).

Cette loi prévoit une nouvelle gouvernance du conseil d'administration en imposant un nombre majoritaire d'administrateurs issus de Santé Québec. Compte tenu que le CAUREQ devient, par le fait même, une organisation à 100 % santé et que le CAUREQ a initialement été créé par les municipalités et pour les municipalités, le conseil d'administration actuel de l'organisation, en étroite collaboration avec le MSSS, a donc pris la décision de créer une nouvelle entité municipale afin que chaque volet, santé et municipal, puisse répondre de façon autonome à leurs propres responsabilités tout en maintenant les services intégrés.

Dans ce contexte, les administrateurs ont donc choisi la prudence encore cette année en ne procédant pas à une redistribution afin de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour assurer les intérêts du service qu'elle doit rendre à la population au nom des municipalités de son territoire de desserte.

Espérant ces informations utiles, je demeure disponible au besoin. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

MA/sv


Micheline Ancil
Présidente

400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6E2
Téléphone : (418) 725-7211 • Courriel : info@caureq.org

Message et rapports d'activités des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M. Guillaume Lavoie, conseiller, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

DÉPÔT

Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés par M^{me} Lise Boulianne, maire, du dépôt de la répartition des quotes-parts 2025.

RÈGLEMENT 628

AVIS DE MOTION

RÉSOLUTION 2024-12-441

RÈGLEMENT NUMÉRO 628 RELATIF À L'ABROGATION DES RÈGLEMENTS 625 ET 627.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 9 décembre 2024, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Guillaume Lavoie, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant l'abrogation des règlements 625 et 627.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 629

RÉSOLUTION 2024-12-442

RÈGLEMENT NUMÉRO 629 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 9 décembre 2024, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Valérie Dufour, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 630

RÉSOLUTION 2024-12-443

RÈGLEMENT NUMÉRO 630 TRAITANT PARTICULIÈREMENT DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES AINSI QUE LEUR DISPOSITION OU LEUR CONDITIONNEMENT S'IL S'AGIT DES MATIÈRES RECYCLABLES (DES MATIÈRES RÉSIDUELLES) ET FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 9 décembre 2024, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 631

RÉSOLUTION 2024-12-444

RÈGLEMENT NUMÉRO 631 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES AINSI QUE LE TAUX DES TARIFS, LICENCES, PERMIS ET CERTIFICATS POUR L'ANNÉE 2025.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 9 décembre 2024, à 19 h, à

l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Philippe Roy, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2025.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2024-12-445

Dépôt du Projet de Règlement 628 décrétant l'abrogation des règlements 625 et 627

Le conseiller, M. Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 628 décrétant l'abrogation des règlements 625 et 627 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 628 décrétant l'abrogation des règlements 625 et 627 » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2024-12-446

Dépôt du projet de règlement 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

La conseillère, M^{me} Marie-Chantal Dufour, donne avis que le « Règlement 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2024-12-447

Dépôt du projet de Règlement numéro 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

Le conseiller, Janic Boisvert, donne avis que le « Règlement 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s’il s’agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2024-12-448

Dépôt du Règlement 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2025

La conseillère, M^{me} Valérie Dufour, donne avis que le « Règlement 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2025 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2025 » est déposé séance tenante.

Résolution 2024-12-449

Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances 2024

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur fonction, certains employés municipaux ont accumulé du temps supplémentaire dans leur banque de temps;

CONSIDÉRANT QUE certains employés municipaux n’ont pas utilisé tous leurs congés mobiles et leurs vacances en 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces employés demandent qu’une partie de leur banque de temps, vacances et les congés mobiles leur soient transférés pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT QUE des employés demandent que leurs vacances non utilisées pour l’année 2024 leur soient payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est disposé à payer les vacances de 2024 et à autoriser le transfert d’une partie des banques de temps et des congés mobiles vers l’année 2025.

CONSIDÉRANT QU’une date limite devra être fixée pour la reprise de cette banque de temps et des congés mobiles;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le transfert des banques de temps et des congés mobiles ainsi que le paiement des vacances de 2024 et que monsieur Jeannot Lepage, directeur général soit autorisé de convenir avec chaque employé, une date butoir pour la reprise de la banque

de temps accumulé et des congés mobiles vers l'année 2025 et le paiement des vacances 2024.

Résolution 2024-12-450

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 233 100 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 233 100 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
554	60 300 \$
530	172 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 554 et 530, la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Janic Boisvert, appuyé par M^{me} Nada Deschênes et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) -trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	11 600 \$	
2026.	12 000 \$	
2027.	12 700 \$	
2028.	13 000 \$	
2029.	13 600 \$	(à payer en 2029)
2029.	170 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 554 et 530 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Bape générique sur la filière éolienne

Reporté

Résolution 2024-12-451

Calendrier des séances 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE des élections auront lieu le 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h :

20 janvier 2025	14 juillet 2025
10 février 2025	18 août 2025
17 mars 2025	9 septembre 2025
14 avril 2025	1 ^{er} octobre 2025
12 mai 2025	17 novembre 2025
9 juin 2025	8 décembre 2025

Résolution 2024-12-452

Demande Renouvellement assurance dommages environnementaux 2025

CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement de l'assurance dommages environnementaux de Sacré-Cœur est à renouveler;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'augmentation pour l'assurance de 2025 pour la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, soit une prime de 10 000 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux de Sacré-Cœur pour la période du

31 décembre 2024 au 31 décembre 2025; soit une prime de 10 900 \$ taxe incluse: le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Résolution 2024-12-453

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sacré-Cœur demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- **De** mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars ;
- **De** conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de René-Lévesque, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, M^{me} Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Résolution 2024-12-454

Modifications de résolutions pour réaffectation des dépenses au budget 2025

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéro 2024-08-294, 2024-08-312 et 2024-09-331 doivent être modifiées afin de réaffecter les dépenses comme suit :

La résolution numéro 2024-08-294 au montant de 2 222,41 \$ doit être affectée au budget 2025;

La résolution numéro 2024-08-312 au montant de 5 000,00 \$ doit être affectée au budget 2025;

La résolution numéro 2024-09-331 au montant de 23 914,80 \$ doit être affectée aux activités d'investissement.;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les modifications aux résolutions comme suit :

La résolution numéro 2024-08-294 au montant de 2 222,41 \$ doit être affectée au budget 2025;

La résolution numéro 2024-08-312 au montant de 5 000,00 \$ doit être affectée au budget 2025;

La résolution numéro 2024-09-331 au montant de 23 914,80 \$ doit être affectée aux activités d'investissement.

Soumissions pour l’émission de billets

Date d’ouverture :	9 décembre 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d’ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d’émission :	16 décembre 2024
Montant :	233 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2024, au montant de 233 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 600 \$	3,35000 %	2025
12 000 \$	3,40000 %	2026
12 700 \$	3,45000 %	2027
13 000 \$	3,50000 %	2028
183 800 \$	3,55000 %	2029

Prix : 98,33700 Coût réel : 3,94832 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT

11 600 \$	3,99000 %	2025
12 000 \$	3,99000 %	2026
12 700 \$	3,99000 %	2027
13 000 \$	3,99000 %	2028
183 800 \$	3,99000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,99000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie, appuyé par M^{me} Valérie Dufour et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur accepte l’offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2024 au montant de 233 100 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunts numéros 554 et 530. Ces billets sont émis au prix de 98,33700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution 2023-12-456

Campagne des Paniers de Noël édition 2024 – Publicité Journal HCN

CONSIDÉRANT QUE le Journal HCN publiera une page, sur la Campagne des Paniers de Noël édition 2024, du Centre de dépannage des Nord-Côtiers ;

CONSIDÉRANT QUE le Journal HCN offre à la Municipalité de Sacré-Cœur de faire partie des partenaires, moyennant une somme de 125 \$ plus les taxes applicables pour deux parutions ;

CONSIDÉRANT QUE la moitié des ventes sera remise au Centre de dépannage des Nord-Côtiers ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter l’offre de partenariat de publicité du Journal HCN pour un montant de 125 \$ plus les taxes applicables : le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2024-12-457

Réservation de la salle Le Cœur du Fjord - Réception de Noël des employés municipaux 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents de réserver la salle Le Cœur du Fjord pour la réception de Noël des employés municipaux pour le 6 décembre 2025.

RÉSOLUTION 2024-12-458

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2025

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada offre une aide financière qui permettra d'assurer l'embauche de ressources humaines pour la saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Emploi d'été Canada est un outil pour offrir une expérience de travail aux jeunes de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada est une solution pour soutenir les services municipaux, améliorer l'attachement régional et contrer l'exode des jeunes qui touche notre municipalité.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Catherine Dallaire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2025;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

Résolution 2024-12-459

Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 sous la résolution numéro 2019-01-04 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU’IL appartient à chacun des membres de l’organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d’un milieu de travail sain;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents de :

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l’incivilité et de la violence au travail adopté le 14 janvier 2019 sous la résolution numéro 2019-01-04;

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d’incivilité au travail.

Hygiène du milieu : (aucun point)

Transport :

Résolution 2024-12-460

Coupe d’arbres site garage municipal

CONSIDÉRANT QU’il est requis de procéder à l’agrandissement de l’aire d’entreposage au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord on besoin d’espace pour l’écocentre satellite;

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux de construction de route, du matériel de remblai a été entreposé au garage municipal pour procéder au remplissage de l’aire à agrandir;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de bois à couper est insuffisance pour la valorisation en usine et que des coûts pour la coupe y seraient associés;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Dufour est disposé à effectuer la coupe de bois et récupérer celui-ci pour ces fins personnelles pendant la période hivernale, et ce, sans aucuns frais;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le département des travaux publics à prendre entente avec monsieur Sylvain Dufour afin de faire couper et récupérer le bois sans aucuns frais pour la municipalité.

Résolution 2024-12-461

Prolongement de la rue Simard

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue Simard a été réservé pour un futur développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires désirent utiliser les arrières-lots;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de terrains disponible pour la construction est limité puisque beaucoup de terrain ont été regroupés et beaucoup sont utilisés comme arrière-lot;

CONSIDÉRANT QUE selon la MRC de la Haute-Côte-Nord, ce développement domiciliaire n'est pas zoné prioritaire pour le développement en raison du lotissement actuel et des espaces restreints et par conséquent la municipalité peut prendre position à l'effet de le développer ou non;

CONSIDÉRANT QUE les estimations pour réaliser les études de faisabilité sont très élevées pour le nombre de terrains disponibles;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abandonner ce futur développement et de permettre le dépôt de demande de projet particulier de construction (PPCMOI).

Résolution 2024-12-462

Dépôt de garantie dans le cadre d'une location de salle

CONSIDÉRANT QU'À la remise des clefs lors de la location de salle, un dépôt de 250 \$, payable en argent ou par carte de crédit est versée par le locataire pour garantir la remise des lieux dans un bon état, et pour compenser, s'il y a lieu, les coûts résultants de tout bris, perte ou vol, incluant la perte de la clé, durant la période de location, et cela sans limiter le droit de la municipalité de réclamer les frais encourus excédant le montant du dépôt, le cas échéant.;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt sera remis au locataire après la fin de la période de location, à la suite de l'inspection des lieux et la réception de la clé par la municipalité, dans la mesure où les lieux sont laissés dans un état acceptable;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ajout à la politique de location et le dépôt de garantie dans le cadre d'une location de salle au montant de 250\$ pour compenser, s'il y a lieu, les coûts résultants de tout bris, perte ou vol, incluant la perte de la clef et de remettre celui-ci au locataire après la fin de la période de location, à la suite de l'inspection des lieux et la réception de la clé par la municipalité.

Urbanisme :

Dépôt rapport des permis émis en novembre 2024

Au mois de novembre 2024, 4 permis ont été émis pour un total annuel de 172 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 257 811\$ et le montant des permis s'élève à 65 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en novembre 2024

RÉSOLUTION 2024-12-463

**Demande de dérogation mineure de Monsieur Dave Gravel sur le lot
4 700 717, du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE le garage du voisin est lui aussi très près de la limite de terrain arrière ;

CONSIDÉRANT QUE l’empiètement de la remise dans la marge de recul arrière est seulement de 0.37 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE la remise n’impacte aucunement les voisins approximatifs ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gravel désire conformer cette irrégularité afin de vendre sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux acheteurs de la propriété désirent conserver cette remise ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gravel pourrait perdre une ou des ventes si la remise demeure non conforme ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la demande numéro 2024-010 soumise par monsieur Dave Gravel aux fins de régulariser l’empiètement de 0.37 mètre dans la marge de recul arrière de sa remise prescrite de 1 mètre.

RÉSOLUTION 2024-12-464

**Autorisation des droits de passage au Club de motoneigistes
Les Rôdeurs**

CONSIDÉRANT QUE l’entente en vigueur prend fin le 31 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser les droits de passage et une traverse au Club de motoneigistes Les Rôdeurs pour une période de cinq (5) ans aux endroits suivants :

- Une traverse à la hauteur du lot 4 700 787 sur la rue Principale Sud au chaînage 0+380 ;
- Des droits de passage sur les lots 5 034 248, 4 700 709, 4 701 502, 4 700 731 et 4 701 683, propriétés de la Municipalité de Sacré-Cœur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur tout document à cet effet.

Tourisme :

Résolution 2024-12-465

**Entente entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du
Tourisme de Tadoussac – Contrat de location d'espace
promotionnel**

CONSIDÉRANT la Municipalité de Sacré-Cœur loue un espace à la Maison du Tourisme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la location est au début mai jusqu'à la fin octobre de chaque année au coût est de 5 000,00 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire promouvoir ses attraits touristiques par d'autres moyens publicitaires;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer la Maison du Tourisme de Tadoussac que la location d'espace ne sera pas reconduite pour l'année 2025.

RÉSOLUTION 2024-12-466

Collection d'écussons avec Tourisme Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la collection d'écussons représentant les municipalités de la Côte-Nord a été un succès lors de la saison estivale 2024 et que Tourisme Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord désire répéter l'expérience pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce sont 43 municipalités de la Côte-Nord qui participent à la collection des écussons;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'impression de 3 000 écussons, qui seront distribués sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'au quai de L'Anse-de-Roche pour un montant d'environ 980 \$ plus taxes ; le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Culture :

Résolution 2024-12-467

Acquisition d'œuvres d'art

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Thérout et monsieur Langis Dumont désirent offrir gratuitement à la Municipalité de Sacré-Cœur deux œuvres d'art du peintre René Gagnon en échange de reçu d'impôt;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres sont les tableaux de rivière outarde à Manicouagan et un sans titre (Côte-Nord) ;

CONSIDÉRANT QUE ces œuvres ont été expertisées par monsieur Alain Lacoursière lequel a produit les certificats d'évaluation pour un montant total de 31 000 \$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'émission de reçu d'impôt au montant de 31 000 \$ pour l'acquisition de ces deux œuvres d'art.

QUE les frais de déplacement de Mme Lise Boulianne, maire soit autorisé pour aller chercher les œuvres d'art.

Résolution 2024-12-468

**Représentant (e) et responsable de la bibliothèque municipale
affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord**

CONSIDÉRANT QUE Le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord effectue une mise à jour de tous ses dossiers demande de désigner un représentant officiel ainsi qu'un responsable pour la bibliothèque de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la conformité des renseignements, la Municipalité de Sacré-Cœur nomme M^{me} Annie Manning à ces deux fonctions pour la bibliothèque municipale, affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M^{me} Annie Manning, représentante et responsable pour la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur, affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

Loisir :

Résolution 2024-12-469

Demande d'aide financière service aquatique HCN

CONSIDÉRANT QUE le Service aquatique HCN est un organisme bénévole qui offre de la formation pour moniteur sauveteur à proximité;

CONSIDÉRANT QUE lorsque des formations sont offertes, un nombre minimum de participants doit être atteint;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier les frais de formation, une aide financière au montant de 500,00 \$ est demandée aux municipalités possédant une piscine soit Sacré-Cœur, Tadoussac, Forestville et Essipit;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une aide financière au montant de 500,00 \$ à Service aquatique HCN; le coût étant approprié à même le budget régulier de 2025.

Résolution 2024-12-470

Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2025

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de personnel formé en sauvetage et en enseignement des techniques de natation est de plus en plus complexe ;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage hâtif des postes de moniteur - sauveteur améliorera les chances de recrutement de main-d'œuvre qualifiée pour la saison estivale 2025.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à procéder à la publication d'offres d'emploi afin de procéder au recrutement et à l'embauche d'un maximum de quatre (4) sauveteurs (euses) – moniteurs (trices) et/ou assistants(tes)-sauveteurs (euses) pour la saison estivale 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les postes soient ouverts à tous, mais avec une priorité aux étudiants.

RÉSOLUTION 2024-12-471

Concours l'Étoile du Fjord 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager ses citoyens à participer à la création d'une ambiance festive et magique dans sa communauté lors de la période des Fêtes;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue du concours l'Étoile du Fjord 2024 sur le territoire de la municipalité de Sacré-Cœur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'achat de trois (3) chèques de 75 \$ afin d'offrir aux gagnants du concours : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

Résolution 2024-12-472

Ouverture de la glissade 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale est arrivée ;

CONSIDÉRANT QUE la glissade est en préparation pour une ouverture au public dès que possible ;

CONSIDÉRANT QUE la glissade est sans surveillance ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ouverture de la glissade dès que possible;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneau mentionnant que l'utilisation de la glissade est aux risques des utilisateurs.

Résolution 2024-12-473

Ouverture de l'anneau de glace 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale est arrivée ;

CONSIDÉRANT QUE l'anneau de glace est en préparation pour une ouverture au public dès que possible ;

CONSIDÉRANT QUE l'anneau de glace est sans surveillance ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis lors de l'utilisation de l'anneau de glace qu'un employé municipal soit présent ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ouverture de l'anneau de glace dès que possible, et ce, avec les mêmes horaires que le centre récréatif;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneau interdisant l'utilisation en dehors des heures d'ouverture du Centre récréatif.

Dépôt

Dépôt de l'horaire hiver 2024-2025 de la patinoire du centre récréatif

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de l'horaire hiver 2024-2025 de la patinoire du centre récréatif.

Dépôt

Dépôt du rapport du spectacle « Pas de Noël sans étoiles! »

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport du spectacle « Pas de Noël sans étoiles! »

Résolution 2024-12-474

Après-midi de Noël 14 décembre

CONSIDÉRANT QUE la fête de Noël est une occasion spéciale qui rassemble les familles et renforce les liens communautaires;

CONSIDÉRANT QU'il est dans les priorités de la Municipalité de Sacré-Cœur de fournir des activités de Noël accessibles à toutes les familles, indépendamment de leurs situations économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à promouvoir la convivialité, la joie et la solidarité au sein de sa communauté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur adopte la programmation d'une après-midi familiale de Noël prévue le 14 décembre prochain, telle que présentée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M^{me} Jessica Roy à procéder aux dépenses relatives à l'organisation de la journée, à même le budget municipal approuvé de l'année en cours.

Santé et bien-être : (aucun point)

Résolution 2024-12-475

Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2024 (22-11-2024)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 1^{er} août dernier un budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. :

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé fait état de revenus de 118 161 \$ et des dépenses de 374 340 \$ pour un déficit à répartir de 256 179 \$;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget révisé au 22 novembre dernier de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 25 618 \$.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois de novembre en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de novembre 2024.

RÉSOLUTION 2024-12-476

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur prévoit de former 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme de pompiers II, 8 pompiers sur le programme d'opérateur de pompe, 6 pompiers sur la formation sur l'utilisation et la conduite d'une motoneige au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, 20 pompiers sur le programme intervention sécuritaire lors d'incidents impliquant un véhicule électrique, 8 pompiers sur le programme de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord.

Embellissement : (aucun point)

Demande d'appui et de reconnaissance :

Demandes d'aide financière :

Résolution 2024-12-477

Demande d'aide financière Club de hockey local de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE Le Club de hockey local de Sacré-Cœur sollicite notre aide afin de poursuivre sa mission première, soit, de permettre aux jeunes de la région de découvrir ce sport, de bouger tout en s'amusant à moindre coût ;

CONSIDÉRANT QUE Le Club de hockey local de Sacré-Cœur offre des pratiques à plus de 30 à 40 jeunes de 3 à 16 ans par an;

CONSIDÉRANT QUE Le Club de hockey local demande un soutien financier, soit par une commandite ou une réduction du coût de location du Centre récréatif ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de location actuel, il sera impossible pour le club de pouvoir perdurer dans le temps ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer le club de hockey

local que la politique de location demeure applicable et que lors de l'analyse de la demande d'aide financière qui sera effectuée au début de l'année 2025, l'aide financière qui sera accordée tiendra compte du coût de location de la glace défrayée par le club de hockey local de Sacré-Cœur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'octroyer un montant de 200 \$ pour le service de Nez Rouge.

Affaires nouvelles (aucun point)

Résolution 2024-12-478

Modification résolution Partenariat Béluga Ultra Trail

CONSIDÉRANT QUE pour une quatrième année consécutive, le Béluga Ultra Trail sollicite le partenariat de la Municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite encourager la population à avoir une vie active et en santé tout en promouvant ses attraits touristiques;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Municipalité de Sacré-Cœur sont en une période de travail chargée, avec le changement de saison et la fin de la période estivale et qu'ils n'ont pas de temps à offrir pour la circulation au niveau de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE le Béluga Ultra Trail ne veut plus que l'inscription des participants soit effectuée par Sacré-Cœur ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un montant de 2 000 \$ en partenariat de l'événement en commanditant le vidéo promotionnel : le coût étant approprié au budget 2025.

QUE madame Jessica Roy soit autorisée à représenter la municipalité à l'arrivée des coureurs sur le site d'arrivée de Tadoussac;

QUE le prêt de deux tentes pop-up soit autorisé avec les visuels gratuitement;

QUE monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à signer ladite entente de partenariat;

QU'un espace soit offert gratuitement pour Le Béluga Ultra Trail en cas d'urgence;

QUE la municipalité refuse de faire participer les employés municipaux à faire la signalisation sur la route 138 sur le territoire de Tadoussac.

Résolution 2024-12-479

Autorisation de paiement facture OMH Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE l’OMH de Sacré-Cœur nous a remis des factures pour les années antérieures de 2022, et 2023 totalisant 42 481,96 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être réparti comme suit soit 26 000 \$ à même le budget régulier 2024 et 16 481,96 \$ le surplus non affecté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture de L’OMH de Sacré-Cœur comme suit, soit 26 000 \$ à même le budget régulier 2024 et 16 481,96 \$ le surplus non affecté.

RÉSOLUTION 2024-12-480

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 05.

Lise Boulianne, -maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire